

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.053.B

**Acquisition ou
renouvellement des
matériels roulants et
d'équipements de
collecte de déchets -
8 lots**

LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean REVEREAULT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.053.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

ACQUISITION OU RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS ET D'EQUIPEMENTS DE COLLECTE DE DECHETS - 8 LOTS

Dans le cadre de sa compétence « collecte des déchets ménagers », Grandangoulême procède régulièrement à l'acquisition ou au renouvellement des matériels roulants spécifiques liés à cette activité.

Par délibération n°33B du 27 février 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'accords-cadres allotis en 8 lots.

Il convient aujourd'hui de modifier la délibération citée ci-dessus.

L'accord-cadre est désormais alloti et décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 : Châssis porteur pour benne de collecte de déchets, benne amovible ou hydrocureuse de 3.5 Tonnes à 18 Tonnes de PTAC
- Lot 2 : Châssis porteur pour benne de collecte de déchets, benne amovible, hydrocureuse, châssis tracteur remorqueur de 18 Tonnes de PTAC et +
- Lot 3 : Châssis porteur pour benne de collecte de déchets de 18 Tonnes de PTAC et + à cabine à accès surbaissé
- Lot 4 : Carrossage pour benne de collecte de déchets, à chargement arrière, avec éjecteur et lève conteneurs
- Lot 5 : Carrossage pour benne de collecte de déchets de 4 à 10 m³ environ, à vidage par gravité avec lève conteneurs
- Lot 6 : Carrossage pour benne de collecte de déchets à chargement par le dessus avec éjecteur et grue auxiliaire
- Lot 7 : Grue auxiliaire de manutention et bras hydraulique pour benne amovible
- Lot 8 : Remorque pour benne amovible

Afin de satisfaire les besoins, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'acquisition ou le renouvellement des matériels roulants et d'équipements de collecte de déchets.

Pour chacun d'entre eux, il est proposé de passer un accord-cadre multi-attributaire avec la conclusion de marchés subséquents, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Trois attributaires seront retenus par lots, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2019. Ils sont renouvelables trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'APPROUVER la modification de la délibération n°33B du 27 février 2014.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD, Vice-présidente en charge de la commande publique, à signer les accords-cadres ainsi que les marchés subséquents à intervenir ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 21 juin 2018